

L'Hyper !

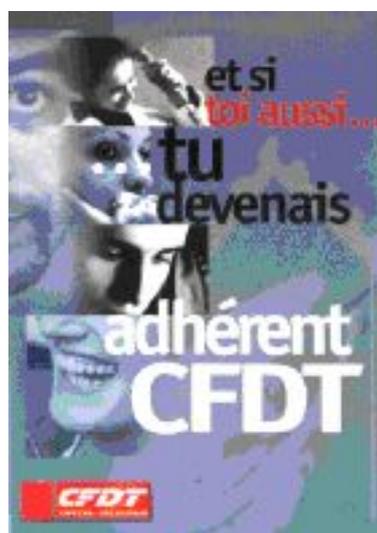
N°250/07

11 novembre
2007

28 pages



**GARDONS
LES YEUX
OUVERTS**



Le calme avant la tempête ?

Après l'échec de Bancassurance, après le projet FAR ajourné mais pas annulé, quel avenir pour les salariés des services financiers ?

La direction marque une pause, sans dévoiler ses véritables intentions. 12 mois c'est demain.

Les services financiers, selon la direction, ne sont pas suffisamment rentables face à la concurrence. Quelle vont être les conséquences de ce constat ?

N'ATTENDEZ PAS LE NOUVEAU PROJET SANS REAGIR VENEZ REJOINDRE LES ADHERENTS CFDT



Je désire qu'un militant CFDT me contacte.

Nom, prénoms

Adresse
complète

Téléphone

Magasin de

Poste

CFDT CARREFOUR



▼ Ouverture	
Sommaire et indices	page 02
Le bon employé	page 03
▼ A l'affiche	
Négociation rem' vendeurs	page 04
▼ Services financiers	
Un ouf de soulagement	page 05
▼ Dans les coulisses	
Actualités syndicales et sociales	page 08
Emplois	page 09
Encadrement	page 11
▼ Santé au travail	
Prévoyance	page 13
Ind. Journ. Sécurité Sociale	page 16
Changements ici ou ailleurs	page 17
▼ Réformes commerciales	
Inquiétude pour l'emploi	page 18
La loi Galland	page 19
▼ Environnements	
Développement durable	page 21
▼ Kiosque à journaux	
Nouvelles d'ici et de là	page 24

☐ **Egalité Hommes/Femmes**



Sophie Monnié déléguée CFDT au magasin de Perpignan et membre du conseil CFDT Carrefour vient d'être élue à l'unanimité présidente de la commission nationale "Egalité professionnelle Hommes/Femmes"

Cette Commission a été créée pour une période de 2 années (2007 – 2008).

Elle se substitue aux Commissions « Egalité professionnelle Hommes/Femmes » constituées dans le cadre des Comités Centraux d'Entreprise des différentes sociétés d'hypermarchés Carrefour.

Son rôle consiste à suivre les progrès réalisés en matière d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, notamment sur les thèmes suivants :

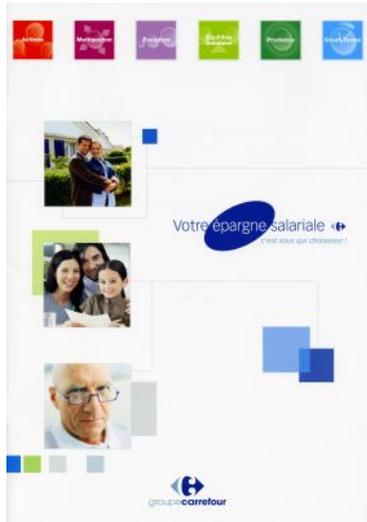
- Accès à l'emploi et à la formation professionnelle,
- Evolution des carrières,
- Garantie de niveaux de rémunération équivalents et égalité de traitement des temps partiels et temps complets,
- Accompagnement de la féminisation de l'emploi par l'amélioration des conditions de travail et l'adaptation des structures de vie professionnelles.

Cette commission est réunie à l'initiative de la Direction au moins 2 fois par année civile .

La délégation de chaque Organisation syndicale est composée de 4 membres désignés par le Délégué National Hypermarchés.

Cette Commission s'appuiera, notamment, sur le rapport annuel « Egalité professionnelle Hommes/Femmes » ainsi que sur le Bilan Social Carrefour.

Un compte-rendu sera rédigé après chaque réunion de la Commission et transmis aux Comités Centraux d'Entreprise concernés pour leur permettre de rendre un avis motivé sur ce thème.



La plaquette de l'épargne salariale vient de paraître.

Elle est distribuée au personnel dans tous les magasins et établissements du groupe.

En 10 pages elle vous informe de vos droits et de la réglementation de votre épargne dans les fonds PEG et PERCO.

Abondamment et FCPE sont expliqués.

On en parle

Angers
 Beaucaire
 Chambéry
 Charleville Mézières
 GD Littoral
 Montreuil
 Nantes
 Nîmes
 Paris Auteuil
 SAV Nord-Est
 Toulouse Purpan
 Uzès
 Vannes
 et aussi
 Auchan
 Carrefour Vacances
 Champion
 ED
 Hyparlo
 Wal-Mart
 Des pays
 Algérie
 Belgique
 Birmanie
 Chine
 France
 Hong-Kong
 Italie
 Japon
 Pologne

Le bon employé !**par Serge Corfa**

Il y a quelques années, on considérait comme un « bon employé » celui ou celle qui remplissait bien les rayons,

rangeait bien les réserves, ne faisait pas trop de "Conneries" et participait dignement à la vie de l'entreprise.

Et puis, comme l'a justement dit Bob Dylan « *The Times they are a changing* » (les temps ont changés), les critères de ce même « bon employé » ont évolués.

Progressivement, l'employé modèle est devenu celui qui avait, non pas la meilleure expérience, mais celui qui savait le mieux et le plus vite s'adapter à une situation nouvelle...

Arguant du fait que le « bon commerçant » est celui qui répond le plus vite au désir du client, on a vu apparaître ce qu'on pourrait appeler le syndrome de la vitesse. La vitesse était devenue synonyme de rentabilité, souvent au détriment de la qualité d'exécution de la tâche.

L'informatique, tout en ayant simplifié le travail, a accéléré grandement ce processus. On a demandé (et obtenu) que les gens mettent les bouchées doubles sans vraiment s'occuper de leurs conditions de travail (mauvaise gestuelle et posture de travail), en un mot comme en cent : les gens de l'entreprise, toutes catégories confondues, sont devenus des gens pressés ... dans les deux sens du terme.

Même s'il est trop tard pour faire machine arrière et même si ce processus est inéluctable, quelque soit l'enseigne, on est en droit de se

demander si tous les aspects de cette nouvelle politique ont été vraiment pris en compte,

On peut se demander si par un effet pervers de cette course effrénée au gain de temps, donc d'argent, on allait pas voir apparaître, d'un côté des employés « robotisés » uniquement obnubilés par l'heure et la charge de travail restant à accomplir (le rêve de tout patron) et de l'autre les « laissés pour compte » cassés et dégoutés par la dégradation des conditions de travail.

Sans vouloir noircir inutilement le tableau, des études très sérieuses ont été menées démontrant une nette recrudescence des « stress » et dépressions nerveuses dus à une charge de travail trop importante et cela dans toutes les catégories de travailleurs du petit employé au cadre moyen ou supérieur.

Pour utiliser une métaphore mécanique : à l'apparition des moteurs turbocompressés, on s'est aperçu qu'une trop grosse charge infligée au moteur faisait exploser ses structures. Pour éviter ce risque, on a greffé à ce moteur un « clapet de décharge », une sorte de soupape relâchant le trop plein d'énergie engendré par le turbo-compresseur.

Il serait peut-être judicieux d'essayer de trouver une solution similaire si on ne veut pas que le moteur de l'entreprise n'explode à son tour à force de chercher à la faire tourner de plus en plus vite et, ce faisant, de faire supporter à ses structures des charges de plus en plus importantes et contraignantes.

Le Dialogue et la bonne compréhension mutuelle ne pourraient-ils pas représenter ce « clapet de décharge » ?

Ce serait en tout cas un bon commencement.

Reprise d'un article paru dans le Journal de la CFDT Quimper en décembre 1993 !!

La CFDT préfère jouer sur le terrain plutôt qu'être spectateur dans les tribunes.



La CFDT obtient une nouvelle réunion de négociation pour que soit étudié ses propositions

La CFDT a réuni 16 délégués CFDT, vendeurs produits et services, en provenance de magasins différents et porteurs des aspirations de leurs collègues avec qui ils ont débattus.

A l'unanimité ils ont pris la position suivante, position qui a obtenu le soutien total de 14 membres du conseil de la coordination CFDT Carrefour représentant les 108 sections CFDT Carrefour:

La CFDT assume et porte une volonté de négociation pour aboutir à un accord. Elle entend faire avancer les points, connus de tous, qu'elle revendique depuis plusieurs mois.

La CFDT accepte la structure de cet accord et le principe d'une rémunération portant sur le chiffre d'affaire et les marges, collective et individuelle, mensuelle et trimestrielle.

D'accord sur le principe, la CFDT considère que certaines parties de cet accord doivent être précisées et améliorées, particulièrement dans le contexte de MG2 (polyactivités...), les prime revues ...

L'élaboration des fiches techniques, véritable mode d'emploi dans les magasins de l'accord, est un élément essentiel de la mise en place et nous voulons des assurances sur leur rédaction.

L'entreprise doit adapter sa politique commerciale au principe de cet accord et prendre en compte les aspects commerciaux qui souvent entachent la mission des vendeurs (rupture,

concurrence des animateurs...)

Ces propositions ont été précisées à la direction.

L'inquiétude exprimée par les vendeurs sur l'avenir de la profession demande une vigilance de tous instants et des vendeurs mobilisés pour qu'un nouveau système de rémunération s'applique dans l'intérêt de tous.

La CFDT, forte de sa représentativité dans les vendeurs, estime qu'il vaut mieux un accord où elle jouera un rôle fort et actif que de rester dans le système actuel jamais négocié et qui à moyen terme conduira à des choix en matière d'emplois et à une baisse des rémunérations.

Si la direction sait répondre aux exigences de la CFDT, elle obtiendra notre signature.

Claire dans ses écrits et ses principes la CFDT a demandé à la direction, jeudi 8 novembre, une ultime négociation pour répondre aux points qu'elle lui a présentés.

Elle ne s'est pas rendu à la séance de signature prévue le 9 novembre.

La direction a accepté le principe d'une nouvelle rencontre. Elle devrait se tenir dans la quinzaine.

D'ors et déjà la CFDT a créé un réseau d'alerte militants chargés sur le terrain de constater, demain, l'évolution de cet accord particulièrement en ce qui concerne les rémunérations pour que cet accord, s'il aboutit, répond dans la pratique à nos exigences.

La CFDT veut un vrai accord, elle l'obtiendra ou ne signera pas !



Un ouf de soulagement !

Le personnel des services financiers peut pousser un OUF de soulagement ce qui ne veut pas dire que l'affaire est close.

Ce premier signal doit inciter les salariés de ces services à adhérer à la CFDT et se préparer à agir à la prochaine restructuration.

L'avenir des 1200 salariés des stand financiers des hypermarchés ne peut rester en l'état.

La direction doit rapidement informer les instances représentatives des salariés de ces projets.



Le projet FAR

En juin nous vous avons fait part de rumeurs sur le passage des salariés des services financiers dans la filiale S2P, ainsi d'ailleurs que ceux d'Assurances Carrefour. Ces informations nous ont été confirmées de sources autorisées en août.

Le projet semblait être finalisé et devait être mis à l'ordre du jour des CCE d'octobre. Ce transfert devait se dérouler sous la base de l'article L 122-12 du code du travail dès le 1er janvier 2008

En septembre, selon cette même source, ce projet qui avait pour nom de code FAR n'est plus à l'ordre du jour.

La direction a décidé de ne pas poursui-

vre dans cette voie, du moins pas avant un délai de douze mois.

Une lettre confirmant cette information a été adressée aux directeurs et aux salariés concernés mettant fin à cette "rumeur".

Commentaires CFDT

Ce n'est pas la première fois qu'un projet Carrefour tombe à l'eau. Mais là nous sommes assez surpris vu les engagements très précis. Que s'est-il passé ?

Le retard à la mise en place de ce projet vient-il du fait que les filiales concernées (S2P et Assurance Carrefour) ont des partenaires dans leur capital.

S2P est une filiale à 60 % avec un partenaire (CETELEM) et Assurances Carrefour (le nom de la filiale est CARMA) est une filiale à 50 % avec MMA (l'accord a été renouvelé en 2006 pour 5 ans).

Nos partenaires dans ces filiales n'étaient peut être pas d'accord.

Mais ce ne sont que des spéculations. Carrefour a peut être d'autres projets pour les services financiers.

Communiqué de la direction

Activités des Services Financiers

Plus que jamais les services financiers sont au cœur de la stratégie de Carrefour.

Des réflexions sur l'évolution des Métiers financiers se sont tenues ces derniers mois afin de mieux tirer profit de la complémentarité entre nos activités de distribution et les services financiers / assurances.

Ces réflexions déboucheront pour 2008 sur le développement de packs produits Finance & Assurance (du type offre prêt auto/assurance auto développé au printemps 2007), sur la mise en commun de moyens au niveau des centres d'appels S2P et Carma et sur des investissements partagés en matière d'outils (type CRM, plateforme Internet).

Cela nous permettra de franchir en 2008 un nouveau palier en termes de contribution aux résultats de Carrefour Hypermarchés et du Groupe et favorisera le développement de la Marque Carrefour grâce à de nouveaux produits (ex : transfert de fonds pour S2P).

Nous n'envisageons pas d'effectuer dans les 12 prochains mois de transfert de salariés de stands financiers ou d'agence assurances vers une entité dédiée Finance & Assurance.

La confiance qui nous est accordée par le Groupe sur nos métiers est un formidable challenge que nous allons relever avec l'ensemble des équipes S2P, Carma et Stands financiers Carrefour !



Les conséquences S2P

L'objectif de Carrefour et de S2P c'est avant tout la rentabilité.

- les objectifs sont de plus en plus hauts et les responsables régionaux S2P mettent de plus en plus la pression sur les équipes alors qu'il n'y a aucun lien de subordination. Qu'en sera t-il quand le personnel sera S2P ?

- la mise en place du BAM (le suivi individuel journalier des hôtesse) accroît les réprimandes . S2P exige de savoir au quart d'heure ce que font les hôtesse.

- la rémunération variable sera t-elle bénéfique ? Aujourd'hui S2P attribue des bons d'achat ou alloue des sommes d'argent liés directement aux résultats ceci dans la plus parfaite illégalité.

L'avenir ?

3 ans jour pour jour après Bancassurance Carrefour revient avec un nouveau projet

Depuis de nombreuses années Carrefour veut réformer son services financiers, rappelez vous du test Bancassurance.

Carrefour estime de ne pas avoir pas assez de résultat avec les services financiers au regard des résultats de leurs concurrents.

Fusionner les 3 services qui proposent des produits financiers aux clients en un seule filiale a une logique économique. Nous devons donc nous attendre à la mise en place de ce projet ou d'un nouveau dans les mois à venir.

Si à ce jour nous manquons d'informations précises il est clair que l'avenir de 1200 salariés des stand financiers des hypermarchés ne peut rester en l'état de rumeur.

Si le transfert dans une filiale se

fait via l'article L 122-12 du code du travail les accords de méthode ne s'appliquent pas et les salariés n'auront qu'un choix celui d'intégrer une nouvelle structure.

Si c'est une intégration dans S2P ils bénéficieront des accords d'entreprises de S2P.

Ils conserveront leurs avantages personnels mais perdront tous les droits des accords d'entreprise et le bénéficie des comités d'entreprise des magasins.

Il n'est pas sur que les 1200 salariés des stands financiers Carrefour mais aussi ceux de S2P ou de Carma soient intéressés.

Si c'est une nouvelle société dont nous ignorons la teneur ils perdront tout avantage collective mais dans ce cas ils bénéficieront des accords de méthode.

Si trop de salariées veulent rester en hyper, Carrefour cherchera à éviter une perte trop importante de compétences et risque d'obliger une manière où d'une autre les salariées à intégrer la nouvelle société.



Un fax bien étrange :

- visite pour intervention d'un technicien pour faire l'inventaire du mobilier et calculer la surface du stand .

- visite prévue la semaine prochaine des magasins de la région.

Mr viendra prendre des photos du stand ainsi que des photos de la galerie marchande, veuillez en informer le service sécurité;

Plusieurs stand financier ont effectivement reçu cette visite.

Ce que dit la CFDT en juin 2007

Vers une intégration dans une nouvelle structure des stands financier des hypermarchés ?

Ce ne sont encore que des rumeurs mais les informations qui nous parviennent semblent confirmer que Carrefour met en place un projet de restructuration.

Lors d'une réunion régionale avec la filiale S2P un responsable a informé les salariés qu'une filiale va être créée et qu'elle regroupera S2P (finance), Carma (assurance) et les stands financier des magasins gérés actuellement par Carrefour . Une autre information crédible précise que les salariés des stands financiers des magasins vont être intégrés à S2P.

Une information qui demande à être confirmé officiellement mais qui ne nous surprend pas. Chacun se rappelle la tentative avortée de créer une bancassurance.

L'Hyper n°245/07 du 01/08/2007

Comité de groupe 5 juillet 2007

Un élu FO: Une rumeur propagée par la CFDT court selon laquelle les stands financiers dans les magasins pourraient être filialisés.

Jean-Luc MASSET : Nous n'avons rien à dire à ce jour sur ce sujet. Des études ou des réflexions sont effectuées sur de nombreux métiers dans le Groupe, y compris sur ces métiers en forte évolution. En tout état de cause, lorsqu'un projet se précise, les instances sont informées rapidement.

Un élu FO: Pourrait-on mettre ce point à l'ordre du jour du prochain CCE des hypermarchés ?

Jacques BEAUCHET : Ce sera traité comme il se doit.

L'action CFDT

Les salariés peuvent compter sur la CFDT pour défendre leurs droits et obtenir des garanties.

Depuis l'annonce de cette "rumeur" l'équipe nationale CFDT n'est pas resté sans rien faire.

Nous avons commencé à mettre en place un plan de contre proposition et une riposte juridique afin de protéger l'intérêt des salariés concernés.

Plusieurs militants des services financiers avaient été contacté et nous avait aidé à préparer ce plan de contre attaque (**Perpignan, Mérignac, Gruchet le Valasse, Sallanches, Wasquehal, Ollioules, La Ciotat...**)

Ce premier signal doit inciter les salariés de ces services à adhérer à la CFDT et se préparer à agir à la prochaine restructuration.

Nous avons réussi une forte implantation dans les vendeurs produits et services qui aujourd'hui font de la CFDT un syndicat incontournable avec qui la direction doit négocier. A nous de réaliser la même représentativité dans ce service avant que les décisions de la direction soit imposées sans contrepartie.

La CFDT est présente dans les stands financiers et chez Carma par contre aucun représentant CFDT chez S2P.

Un métier sensible

Au vu des rumeurs persistantes dans les établissements et des changements possible de statut juridique des services financiers Carrefour, les délégués CFDT s'inquiètent pour la pérennité de l'emploi et des métiers des services financiers.

C'est à ce titre que les représentants du personnel demandent que les métiers du service financier soient classés « métiers sensibles » et intègrent la GPEC.

Nous demandons que ce sujet soit abordé lors des prochaines réunions GPEC (28 novembre)

Le calme avant la tempête ?

Après l'échec de Bancassurance, après le projet FAR ajourné mais pas annulé, quel avenir pour les salariés des services financiers ?

La direction marque une pause, sans dévoiler ses véritables intentions. 12 mois c'est déjà demain.

Les services financiers, selon la direction, ne sont pas suffisamment rentables face à la concurrence. Quelle vont être les conséquences de ce constat ?

L'histoire a prouvé que Carrefour n'hésite pas à se séparer d'une manière où d'une autre d'activités rentables ou non.

N'ATTENDEZ PAS LE NOUVEAU PROJET SANS REAGIR VE-NEZ REJOINDRE LES ADHERENTS CFDT

Bancassurance

Le 13 juin 2001 la direction proposait un concept de "Bancassurance" indépendant du magasin permettant de regrouper l'ensemble des activités Services Financiers et Assurances, avec polyvalence du personnel sur l'ensemble des produits. Après un premier test sur 8 magasins le projet appelé **Finances et Assurances Carrefour (FAC)** est déployé sur 21 magasins 203 salariés sont concernés

Au 1er juillet 2004 le concept Bancassurances est arrêté. Plus aucun magasin n'est déployé, les 21 stands F.A.C. retournent à leur configuration d'origine.

L'activité Assurances retrouve son autonomie et les Services Financiers des magasins dépendent à nouveau du magasin. La polyvalence dans les stands F.A.C est arrêté. Les conseillers assurances vendent de l'assurance, les conseillers financiers vendent des produits financiers.

A l'époque la CFDT titre

"On s'en sort sans trop de dégâts !"

La CFDT se félicite d'avoir tout au long de cette expérience conseillée la prudence à la direction. Aujourd'hui la direction peut mettre fin à ce projet sans conséquence sociale hormis ceux qui avaient refusé de se joindre au FAC et se sont retrouvés en rayon.

L'attribution d'une prime compensatoire de 6 mois n'est que méritée vu l'engagement du personnel.

Reste à gérer l'avenir. Pour la CFDT la direction doit tirer les leçons de cet échec et revoir sa stratégie commerciale, nos produits sont-ils ceux qu'attendent les clients des hypermarchés ?

Les inspecteurs du travail sanctionnent Carrefour pour son refus d'appliquer le Smic.

En effet Carrefour calcule le Smic en intégrant le forfait pause (5%) se qui est illégale.

La CFDT demande à ses sections d'inviter dans leur magasin les inspecteurs du travail à constater les infractions.

Nîmes, Beaucaire Uzès et les autres...

Smic/forfait pause Carrefour refuse de respecter la loi !

A l'occasion de contrôles effectués dans les magasins Carrefour de Nîmes Sud, et Ouest Beaucaire, Uzès et plusieurs magasins Champion et ED les services de l'inspection du travail ont été amenés à constater de nombreuses infractions relatives au non-respect du SMIC.

Invité à régulariser ces situations l'employeur n'y a pas donné suite et les infractions correspondantes ont donc été relevées par procès-verbal.

Les PV ont été adressés au Procureur de la République de Nîmes accompagnés d'une note lui proposant d'en assurer la transmission au Parquet compétent pour le siège de la société. La CFDT entend se porter partie civile dans ce dossier.

Paris Auteuil

Visite de l'inspection du travail

Le 30 octobre 2007 l'inspecteur du travail en compagnie des élus du CHSCT et de la représentante syndicale CFDT au CHSCT a visité le magasin.

Il a fait des observations sur les conditions de travail

- Organisation peu ergonomique des réserves,

- Difficulté d'accès à la marchandise,

- Etat insatisfaisant et nombre insuffisant des tire-palettes (mécaniques et électriques) ainsi que des chariots servant à mettre la marchandise en rayon

- Stockage dangereux en hauteur. (Réserve alimentaire)

- Etat de la ventilation (En panne dans le local décoration.).

Il a précisé que ses services étaient très attentifs au TMS (Trouble musculo-squelettique) véritable problème dans la grande distribution.

SAV Nord-est

Monsieur taisez-vous !!

Le représentant syndical CFDT au Comité d'établissement du SAVR nord nommé en octobre dernier est prié de se taire

Lors de la réunion du CE d'octobre, le directeur du SAVR nord a refusé que notre RSCE s'exprime en expliquant que **son service juridique** lui avait confirmé qu'un RS CE avait comme simple droit d'être présent et ne pouvait en aucun cas avoir droit à la **prise de parole**.

La CFDT lui a donc écrit pour lui rappeler l'article L. 433-1 du CT que précise les fonctions de ce mandat, article qui entre autre objet affirme que le RS CE a **une voix consultative**.

La CFDT invite donc le directeur à mieux s'informer des droits de chacun et a rapidement rectifier sa méprise s'il ne veut pas se retrouver avec un procès pour entrave aux droits syndicaux

Encore un directeur qui ne doit pas savoir qui invente ses propres lois. Se serait si bien si les syndicats pouvaient se taire !!



Marseille

Trois ED cibles des braqueurs en deux jours

Entre vendredi et samedi soir, trois supermarchés ED ont été la cible d'hommes armés et masqués.

Les trois équipes de braqueurs ont sévi dans les magasins du chemin de la Madrague-Ville, à la Rose et à Saint-Antoine. Trois attaques qui n'ont pas fait de victimes et dont les butins restent

Emplois

particulièrement modestes. Seul le premier braquage, commis vendredi soir, à la Madrague-Ville, se serait révélé un peu plus conséquent, les malfaiteurs ayant réussi à se faire ouvrir le coffre-fort de l'établissement.

La soixantaine de supermarchés disocunt de la ville, où de nombreux clients paient en espèces et où le personnel reste limité, sont ainsi placés en première ligne.

Angers

Ed va créer 150 emplois dans l'agglomération

Ed pionnier en France en matière de hard-discount puisque sa création remonte à la fin des années 70 va construire une plateforme logistique pour alimenter ses magasins du Grand Ouest. Elle ouvrira au premier semestre 2009.

Elle sera accueillie au parc

d'activités Angers-Est, sur la commune de Saint-Barthelemy d'Anjou.

Alors que les grands distributeurs réalisent des entrepôts à vocation unique, Ed a fait le choix de regrouper sur une même base tous les produits commercialisés.

Le bâtiment de 21 000 m² comprendra des surfaces de froid négatif, positif, des zones de température ambiante pour l'épicerie et à température dirigée pour les fruits et légumes.

Cent cinquante emplois sont prévus sur cette plateforme.

Assistance

Carrefour élargit son service d'assistance informatique à domicile à la France entière ...

Testée depuis novembre 2006 dans certains magasins de l'enseigne (Ile de France et dans le sud-est), en

partenariat avec la société **Bugbuster** l'offre de services d'assistance informatique à domicile qui comprend l'installation de matériels et logiciels, la formation et l'assistance, va être déployée dans l'ensemble des magasins Carrefour d'ici la fin de l'année.



D'après une enquête réalisée par le groupe, 96% des clients se sont déclarés satisfaits du service.

Carrefour a revu son offre. Il propose désormais un tarif unique quelle que soit la provenance du matériel pour l'assistance (69 € de l'heure), l'installation (69 € pour un ordinateur et Internet et 119 € pour le Wifi) et la formation (119 € les deux heures).

Offres d'emplois : le CV se filme sur Youjob.com

« Montrez leur qui vous êtes », proclame Youjob.com sur sa page d'accueil. Inspirée par YouTube et DailyMotion ce site demande aux demandeurs d'emploi de poster des vidéos de motivation.

Cette plate-forme s'adresse tant aux recruteurs qu'aux candidats à l'embauche. L'idée étant de permettre aux premiers comme aux seconds de se présenter sous forme vidéo, et éventuellement, par la suite, de pouvoir réaliser un entretien par le truchement d'une salle de visioconférence virtuelle proposée sur le site. .

Une webcam, un téléphone portable ou une caméra suffisent. Le candidat enregistre une présentation de 5 mn qu'il déposera ensuite sur le site.

Plusieurs grandes sociétés comme **Carrefour**, Atos Origin, Rhodia ou ManPower ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle façon de recruter.

Pour **Jean-Luc Masset**, DRH de Carrefour Hypermarchés : « Il s'agit réellement d'un nouveau mode de recrutement. Aujourd'hui, cette étape se déroule dans nos magasins, à l'ANPE, ou sur notre site web. Là, en quelques minutes, vous avez la possibilité de montrer votre passion pour l'entreprise. En outre, être présent sur une technologie nouvelle modernise l'image de l'employeur ».

« Le site va nous permettre de moderniser notre image et de la rendre plus dynamique mais également de visionner plus de candidats et donc de mieux juger leurs profils »

S'il est gratuit pour les candidats, le site est en revanche payant pour les entreprises qui doivent s'acquitter d'un montant forfaitaire.



Emplois

Manager de vente

Manager des ventes rayons non alimentaires chez Carrefour

La mission Animer et développer les équipes de vendeurs des rayons non alimentaires pour mieux accompagner les clients.

Le manager des ventes doit respecter les objectifs commerciaux en contrôlant le chiffre d'affaires et les marges ; organiser l'activité et piloter les ventes ; manager, motiver, former et faire progresser les vendeurs ; mettre en oeuvre des opérations promotionnelles et la théâtralisation des rayons ; faire respecter les procédures ; participer à la vente et au conseil client.

À partir du 5 novembre, une vingtaine de jeunes de moins de 26 ans titulaires d'un bac + 2 vont être formés en apprentissage pendant treize mois en partenariat avec l'école Negocia.

À l'issue de la formation, ils pourront obtenir le titre de technicien supérieur des forces de vente, mention « manager des ventes », certifié de niveau 3, et pourront intégrer la force de **vente de Carrefour**, avant de prendre un poste de manager des ventes.

Jobs d'été

Pour certains, les jobs d'été sont le moyen d'étoffer leur curriculum vitae d'expériences dans le secteur de leur choix et de mettre sur pied un début de projet professionnel.

C'est grâce à un job d'étudiant chez Carrefour que T. B., diplômé d'un master en RH, s'est ainsi professionnellement révélé. "Un an et demi passé en caisse m'a permis de prendre confiance en moi et de me découvrir un véritable goût pour la relation avec la clientèle, sans parler du milieu que je ne connaissais pas et qui m'a beaucoup plu", souligne-t-il.

Ne trouvant pas d'emploi dans son domaine de formation, T. B s'est vu proposer un poste de manager métier sur le textile dans un hypermarché de la banlieue parisienne.

20% des recrutements chez Carrefour

Les entreprises ne cachent pas que ces boulots peuvent être - au même titre qu'un stage ou un apprentissage - un prérecrutement. "C'est une première expérience qui permet de tester les compétences et la fibre commerciale des jeunes", explique-t-on chez Carrefour, qui pourvoit

2000 jobs d'été et 1000 jobs étudiants dans ses hypermarchés.

20% des salariés intègrent le groupe après une de ces formules ou un stage.

l'express du 11 juillet 2007



Entreprises où il fait bon vivre

100 entreprises où il fait bon vivre en 2007

Rémunération, gestion des ressources humaines, conditions de travail... plus de 12.000 personnes ont répondu cet été à une vaste enquête en ligne menée par Le Journal du Net et de L'Internaute Magazine auprès de ses lecteurs.

Pour chaque critère, les participants à l'enquête donnaient une note comprise entre 1 et 5.

Sanofis-Aventis se classe premier suivi par Danone, Air Liquide, L'oréal, Adecco.

La grande distribution en bas de l'échelle

Place	Enseigne
45	Cora
46	Auchan
64	Carrefour
67	Casino
72	Leclerc
76	Intermarché

Pour Carrefour son point fort serait la RSE (Responsabilité sociétale et environnementale) et son point faible la GRH (Gestion des ressources humaines).

Bon jugement !

► Palmarès des entreprises qui recrutent

	Nom de l'entreprise CA France (en milliards d'euros) Effectifs en France 2007	Recrutements pour 2008	Cadres (jeunes diplômés)
1	Groupe Carrefour (Grande distribution) 45,7 140 000	15 000 (dont 9 000 en hypermarchés)	950 (840)
2	Veolia Environnement (Services à l'environnement) 28,6 113 000	12 900	1 300 (NC)
3	Vinci (BTP, concessions) 26 84 000	12 000 (dont 3 000 Paris-IDF)	2 000 (2 500)
4	Suez (Électricité, gaz, eau, propreté, services à l'énergie) 10,809 60 900	9 800	1 100 (300)
5	Crédit agricole (Banque, finance, assurance) 29,15 (Pnb) 41 050	8 000	NC (NC)
6	Disneyland Resort Paris (Tourisme, hôtellerie) 1,087 12 300	7 500 (dont 2 500 CDI)	250 (150)
7	Société Générale (Banque et services financiers) 22,42 (Pnb) 58 000	7 400 CDI	4 400 (3 700)
8	Eiffage (BTP) 9,199 48 000	6 060 (dont 1 200 Paris-IDF)	670 (310)
9	Caisse d'Épargne (Banque, finance) 11,3 (Pnb) 54 000	6 000 (dont 2 000 CDD)	1 400 (2 500)
10	Auchan (Grande distribution, hypermarchés) 14,5 (HT) 50 000	5 500 (dont 2 200 en IDF)	750 (550)

L'encadrement

Procédures illicites ????

Perle lue dans le dernier bulletin de la CGC.

En effet cette organisation catégorielle demande aux cadres de ne jamais aller à un entretien avec un délégué syndical employé. Mieux elle considère que cette procédure est illicite (ils devraient lire le code du travail) et qu'elle fera remonter les bretelles du directeur fautif par la DRH !

Un vœux que l'on comprend tant la direction a peur que la CFDT mette son nez dans les affaires de l'encadrement.

Elle oublie bien vite que la CFDT, comme FO et CGT sont des confédérations et abritent en leur sein sûrement plus de syndiqués de l'encadrement que la petite CGC. Ils ont à leur actif de nombreuses assistances de cadre qui savent bien qu'en cas de coup dur mieux vaut avoir un syndicat fort et indépendant. Aux Prud'hommes se sont des conseillers CFDT qu'ils ont plus de chance de croiser dans la section encadrement.

La CFDT pense que plus de cadres seront syndiqués dans les confédérations mieux ils seront défendus. **La preuve chez CSIF filiale Carrefour composée de 98% de cadre et AM la CFDT et ultra majoritaire et les cadres syndiqués à la CGC l'on rejoint depuis longtemps.**

La France est un des rares pays où les cadres ont un syndicat catégoriel ! Ailleurs ils sont avec les employés et s'en portent que mieux.

Extrait du journal CGC:

Nous tenons à vous mettre en garde contre le comportement à chaud de certains directeurs.

En effet il peut arriver que certains d'entre eux suite à un problème de management face monter ce dernier et traite le problème à chaud avec l'employé et un DS d'une autre organisation syndicale sans que celui-ci ne puisse se défendre, il se retrouve donc en situation très délicate à gérer, situation crée par le directeur, mais en plus celui-ci ne soutient pas le manager.

Pour contrer ce genre de situations vous devez savoir dire non, et dans ce cas présent exiger la présence d'un représentant de la CGC.

Que vous rendiez des comptes à votre directeur cela est normal mais pas devant un DS d'une organisation syndicale employé.

La CGC vous informe que tout manque de comportement de la direction sera notifié auprès de la DRH du groupe Carrefour avec une copie auprès de l'inspecteur du travail.



Jean-Paul, cadre, CFDT... et retraité !

En signant l'accord permettant le départ en "retraite" à 55 ans pour les salariés des sièges la CFDT ne savait pas qu'elle allait y perdre un militant.

Jean-Paul Grave est Cadre et délégué syndical CFDT du siège social d'Evry.

Cadre de la société **Interdis**, la central d'achat du groupe dont une antenne est basée à Béziers, Jean-Paul acheteur de fruits et légumes et cadre niveau VII s'est retrouvé dans les hypermarchés suite à une restructuration. Il y était délégué syndical CFDT depuis 2004.

" Dans le cadre de l'accord de méthode siège relatif au départ volontaire pour les salariés de plus de 55 ans, j'ai décidé de faire ma demande pour partir. J'ai signé la convention de rupture fin juillet et je pars dès le 1er août 2007."

Jean-Paul continuera à participer aux instances CFDT de Montpellier Il nous précise qu'il reste à la disposition de la CFDT Carrefour pour poursuivre le développement dans la région.

"Merci pour tout ce gros travail de communication, ce lien de qualité, ce travail en profondeur permet à chacun de trouver sa place, de s'exprimer, de se former et surtout de défendre les salariés ce pourquoi nous sommes à la CFDT. Sincères salutations à l'ensemble des adhérents et bon courage à Tous"

Voici des compliments qui nous vont droit au cœur !

Toute l'équipe CFDT regrettera le départ de ce militant qui a su nous montrer qu'on peut être cadre chez Carrefour et proche des préoccupations des salariés. Chez Interdis Jean-Paul a su défendre les valeurs de la CFDT et à Evry siégeant au CHSCT il a poursuivi sa tâche malgré son isolement à Béziers.

Pas d'inquiétude à peine en retraite Jean-Paul nous annonce déjà le recrutement de nouveaux militants eux aussi cadre.

L'accord de méthode signé par la CFDT dans le cadre de la réduction des effectifs des sièges et services centraux du groupe (texte complet sur notre site) permet à Jean-Paul, né en 1950, de bénéficier de la possibilité du versement d'une rente viagère par Carrefour. Il percevra 65% du salaire brut jusqu'à l'âge de 60 ans et s'il n'a pas ses droits complets à cette date 60% de son salaire brut de 60 à 62 ans; 55% du salaire brut de 62 à 65 ans.

Divers

Services administratifs

Carrefour dématérialise ses factures depuis 2004

Avec près de 8,5 millions de factures traitées par an, le groupe Carrefour affrontait un réel problème de fiabilité et d'efficacité dans son processus de traitement des factures.

Dans le cadre de la stratégie pour la simplification administrative du groupe, Carrefour France a décidé en 2004, de mettre en place une solution de dématérialisation fiscale des factures et d'archivage sécurisé pour optimiser ses processus de traitement de factures et réduire ses coûts associés.

Après la mise en place de la solution en France, Carrefour envisage aujourd'hui d'étendre la dématérialisation aux factures internationales.

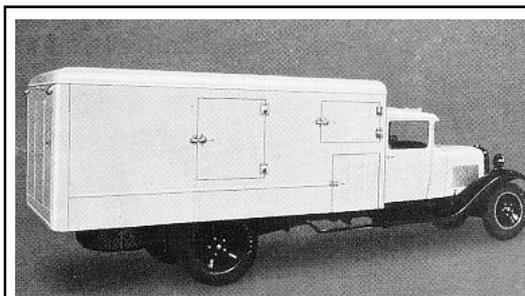
Les objectifs de Carrefour :

- Supprimer les opérations liées au papier : réception, saisie, archivage physique
- Améliorer la qualité des factures en entrée des systèmes comptables afin de lutter contre les erreurs d'expédition, les mauvaises imputations, les incohérences de calcul, etc.
- Optimiser les activités de validation / rapprochement : rapprochement automatique de bons de commandes, bons de réception valorisés, circuits de validation, etc.
- Simplifier la gestion des litiges : formaliser la communication avec les fournisseurs sur un outil collaboratif,
- Faciliter la recherche et l'accès à l'information : audit des comptes, contrôle fiscal.

La démarche de Carrefour est soutenue par un cadre réglementaire incitatif, qui lui permet de s'affranchir complètement du flux papier.

Opérationnel depuis début novembre 2004, le système en place traite les factures de la majorité des fournisseurs de marchandises et de frais généraux. A terme, environ 10 millions de factures seront traitées chaque année. Fin 2006, c'est 150 000 factures/mois qui ont été dématérialisées - dans 2 à 3 ans, la dématérialisation concernera 90 % des factures.

Depuis un an, le coût de la dématérialisation a baissé de 25 %. Un fournisseur peut aujourd'hui migrer en dématérialisation en 3 semaines, comparé au double, il y a encore un an.



Transport

Une entreprise de transport réclame 20 millions d'euros à Carrefour

Une entreprise de transport du Val-de-Marne réclame près de 20 millions d'euros de dédommagement au groupe de distribution Carrefour, l'accusant d'avoir utilisé abusivement ses camions frigorifiques pour stocker des produits frais la nuit, affirme Le Parisien

Selon l'entreprise Transport Privilège, le responsable d'un entrepôt Carrefour situé en Seine-Saint-Denis aurait utilisé pendant sept ans une trentaine de ses camions "non pas pour rouler, mais pour entreposer des marchandises", produits frais ou surgelés .

Une utilisation non prévue dans le contrat et qui a un coût: "pas loin de 1.500 litres d'essence chaque nuit pour faire fonctionner la réfrigération, sans compter l'amortissement des véhicules".

Carrefour s'est refusé à tout commentaire.



Vente saisie

" Pocket bike " saisis à Carrefour

Une enquête a été ouverte, après la saisie mardi d'une douzaine de quads et de « pocket bikes » (minimotos) dans les trois hypermarchés

Carrefour de Nantes.

Les engins, de 50 à 125 cm³, devaient être mis en vente dans le cadre d'une opération nationale. Il n'y a pas eu d'incident déclaré, mais on s'interroge entre autres sur la sécurité des usagers et la régularité de la commercialisation .

20 Minutes 11/10/2007



Rachat d'action

Ca continue !

Près de 333.000 titres rachetés entre le 29 octobre et 2 novembre 2007

Carrefour annonce avoir racheté la semaine dernière 332.982 de ses

propres actions, pour un montant total de 16,46 millions d'euros.

Selon Carrefour, ces rachats d'actions ont été effectués à des prix compris entre 49,14 et 49,62 euros.

Evolutions et résultats de la prévoyance

La prévoyance (dit aussi mutuelle) est un élément essentiel de notre contrat de travail.

la complexité de la réglementation ne facilite pas le travail des élus du personnel.

La CFDT veille à ce que cet acquis essentiel ne soit pas galvaudé et soit géré au mieux des intérêts des salariés.



Adhésion obligatoire

Aujourd'hui la loi prévoit-elle l'obligation d'adhérer à la mutuelle ?

Réponse : la loi a changé sur les contrats collectifs avec une application immédiate pour les régimes qui se sont implantés à partir 2005 mais il y a une dérogation jusqu'en juin 2008 pour les régimes mis en place avant.

Aujourd'hui pour que la mutuelle soit obligatoire nous devons respecter plusieurs points, en 2008 les changements seront essentiellement axés sur les charges sociales. Actuellement il n'y a pas de charges sociales. Nous reviendrons vers vous pour la mise en place complète de la loi.

Serons nous obligés d'adhérer lorsque le conjoint est déjà couvert pour la famille ?

Réponse : il pourra peut-être avoir des dérogations mais nous sommes en négociations.

Indemnités de frais d'obsèque

Courrier de la DRH du 21 juin 2007. Objet : Comparaison entre le régime de prévoyance obligatoire de la CCN et celui de Carrefour

Madame, Monsieur,

A compter du 1er juillet 2007, un régime de prévoyance obligatoire a été mis en place au bénéfice des salarié non cadres ayant un an d'ancienneté dans les entreprises entrant dans le champ d'application de la CCN du commerce de détail de gros à prédominance alimentaire.

Les entreprises disposant déjà d'un accord de prévoyance doivent garantir les même risques à un niveau de prestations strictement supérieur

Après analyse entre notre régime et celui de la branche, l'APGIS nous informe qu'il y a un écart concernant les frais d'obsèques. En effet l'article 13-4

de l'accord prévoyance de la CCN prévoit une indemnité de frais d'obsèque égal à la moitié du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur à la date du décès dans la limite des frais réellement acquittés sur justificatifs, notre accord prévoit le versement d'un capital décès mais ne prévoit pas d'indemnité d'obsèques

Nous vous proposons d'étudier cette question lors de la prochaine commission, d'ici là dans un souci de mise en conformité nous vous proposons de mettre en place à titre provisoire le versement de cette indemnité de frais d'obsèque pour tous les décès de salariés qui interviendront entre le 1er juillet et la décision de la commission de prévoyance (commission qui aura lieu courant novembre).

Le versement de cette indemnité de frais d'obsèque ayant un coût pour notre régime (1341 euros par salarié décédé) merci de nous faire part de vos observations dans les meilleurs délais

Impôts et mutuelle

Je cotise pour une mutuelle santé obligatoire dans mon entreprise puis-je déduire cette cotisation annuelle de mes impôts ?

Les cotisations du salarié à une mutuelle santé rendue obligatoire par l'employeur (le salarié n'ayant d'ailleurs pas le choix de la mutuelle) sont bien déductibles du salaire imposable. Mais il est fort probable que votre employeur en a déjà tenu compte lors du calcul de votre net imposable. Je vous invite à vérifier la prise en compte de ces cotisations sur vos fiches de paye. En cas de doute, il est préférable de vous rapprocher du service comptable de votre employeur. Au cas, peu probable, où il n'aurait pas été tenu compte de ces cotisations dans le net imposable, il vous appartient de rectifier le montant de vos salaires à déclarer sur votre déclaration préremplie.

Je vous conseille dans ce cas de joindre une note explicative à l'appui de votre déclaration.

Le bilan de l'apgis



Résultat 2006.

Selon l'apgis il faut s'attendre à ce que les « choses » mise de côté du fait des élections fassent l'objet d'un nouveau train de mesure. Il y a eu un ralentissement des dépenses en prévoyance en 2006 essentiellement dû à plus de contrôles des arrêts de travail.

Garanties décès, décès accident, rente décès, IAD des cadres et agents de maîtrise.

Solde créditeur 1.192.103€ Il y a eu moins de décès mais il y a eu plus de rente conjoint et d'éducation pour les enfants du fait de la situation familiale. Le nombre de décès est de 9 en 2006 contre 14 en 2005.

La rente conjoint n'est attribuée aux salariés mariés sont exclus de cette mesure les salariés en concubinage et pacsés. La rente éducation : 65 enfants en bénéficient avec une moyenne d'âge de 15 ans.

Garantie incapacité invalidité des cadres et agent de maîtrise.

Solde créditeur de 1.239.306 € compte tenu de bonification de liquidation sur les provisions antérieures à 2006 de l'ordre de 1 400 000 €

Rentes indemnisées : 103 rentes indemnisées et 8 clôtures (départ en retraite où décès) en 2006.

Garanties décès, décès accident, rente décès, IAD pour les employés.

Solde débiteur de 1 062 089 € en 2005 le régime était débiteur de 776 544 €.

Rente éducation : 134 rentes éducatives sont versées, l'âge moyen des enfants bénéficiaires est de 13 ans et la rente s'élève à 3411 €. Total des décès est de 66 en 2006 contre 59 en 2005

Incapacité, invalidité pour les employés.

Solde créditeur de 7 350 997 € contre un solde débiteur en 2005 de 3 863 824 €.

Le nombre d'arrêt de travail en 2006 est le 5282 contre 5824 en 2005. L'âge moyen des salariés est de 41 ans ce qui sous entend qu'il peut y avoir des paiements de prestations jusqu'à l'âge de 60 ans. L'âge moyen des salariés reconnus en invalidité est de 50 ans, 1349 rentes sont en cours au 31 décembre 2006 et 20 salariés sont sous le régime de « l'UAP2 ».

L'année 2006 est à l'équilibre. Le résultat global prévoyance : solde créditeur de 8 720 317 €. Le rapport cotisations prestations est de 69,40 % contre

environ 124 % en 2005.

La réserve prévoyance passe de - 19 605 926 € en 2005 à - 10 885 609 € en 2006.

Maladie, chirurgie, maternité.

Le régime des actifs comprend les salariés et les congés parentaux. Le régime des anciens salariés comprend les retraités, les veufs, congés sans solde et les licenciés.

L'année 2006 a été : « particulière et douce » sur la consommation médicale.

Le solde est créditeur de 3 187 082 € contre un solde débiteur en 2005 de 1 400 000 €.

Le solde des actifs est créditeur de 3 510 020,94 € et le solde des congés parentaux est débiteur de 322 938,89€

Le reste à charge pour le 1er semestre 2006 est de 4,02% contre 4,61% au 2ème semestre, essentiellement sur le dentaire et l'optique.

Consultations et visites des généralistes. 224 091 actes, 197 231 dans le parcours de soins et 26 860 hors parcours de soin.

L'impact des nouvelles mesures : Si on compare le pourcentage de prise en charge des honoraires médicaux et chirurgicaux entre le 1er semestre 89,77% (avant la mise en place des nouvelles mesure) et le 2ème semestre 94,30% il y a une amélioration. En ce qui concerne l'optique il y a une baisse de la consommation et une baisse du prix moyen.

Remarque CFDT : le reste à charge augmente sur le dentaire et l'optique. Réponse : c'est vrai mais la différence entre les 2 mesure est de l'ordre de 10 € environ par contre en ce qui concerne le forfait hospitalier passe de 129 834,74 € au 1er semestre 2006 contre 50 527,70 € au 2ème semestre.

Les plaquettes actualisée janvier 2007

Maladie - Chirurgie - Maternités Décès - Incapacité - Invalidité

Disponible sur le site CFDT partie accords.



Indemnités journalière de la sécurité sociale

Rencontre IJSS

Indemnités journalière de la sécurité sociale

La CFDT se fait expliquer les mécanismes du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail

Beaucoup de salariés en arrêt de travail se posent des questions sur leur maintien de salaire, les indemnités journalière de la sécurité sociale (IJSS) et les prestations versées par la prévoyance.

Le 9 octobre 7 délégués CFDT ont rencontré **Berthe Depaquis** en charge à la DRH de ce sujet et la responsable du service paie (CGPH),

La DRH a préparé cette rencontre en illustrant plusieurs cas concrets et réels. Ceci a permis de mieux comprendre les modes de calcul et s'assurer que les logiques de l'entreprise étaient conformes aux textes et accords en vigueur.

Résumer cette rencontre est impossible. La complexité du système est-elle qu'il faudrait des pages pour traiter chaque situation et la développer.

Pour la CFDT les causes princi-

pales de l'incompréhension des salariés sont:

- le décalage entre les versements par mois civil (du 1 au 31) de la sécurité social et le paiement par mois décalé (du 15 au 15) de Carrefour. Ce décalage oblige a des régularisations permanentes et ne permet pas de suivre les remboursements quand l'arrêt se prolonge.

- le retrait de la CSG et CRDS sur les IJSS ce qui fait que Carrefour ne maintien pas le salaire qui aurait été perçu en travaillant. (Titre 37 des accords: Les prélèvements sociaux effectués sur les indemnités journalières de Sécurité Sociale sont à la charge du salarié).

- l'obligation de paiement des cotisations de la mutuelle (39,69 euros) même si aucun salaire n'est versé (arrêt de maladie de longue durée). Rappelons qu'on ne paye pas la prévoyance (0,42%) sur les IJSS.

- la complexité des prélèvements sociaux (les cotisations sociales sont prises en compte forfaitairement pour 22,30% du salaire, pour le salaire annuel de référence employé qui sert au calcul des indemnités APGIS il est forfaitairement déduit de 22% (18,75% hors entreprise) de prélèvement sociaux. Seule 56,25% des indemnités de prévoyance APGIS sont soumises à cotisations...)

- Carrefour pour éviter tout retard dans les paiements a mis en place des automatismes qui peuvent dans certains cas créer des indus.

- Une meilleure coordination

avec l'Apgis en cas des paiements des prestations journalières (des mesures ont été mises en place).

- le retard dans les magasins de la transmission des données par le service paie ou par le salarié.

Conclusion CFDT

Pour la CFDT l'entreprise doit remettre au salarié un relevé à sa reprise de travail afin qu'il puisse s'assurer qu'il a obtenu tous ses droits (subrogation des IJSS, maintien du salaire par l'entreprise, versement des indemnités prévoyance).

Dans les magasins le service paie doit au plus tôt transmettre au national les éléments nécessaires au calcul du bulletin de salaire.

L'attention des salariés doit être attiré sur la nécessité de faire parvenir en cas de longue maladie, les bulletin des IJSS qui déclenche le paiement.

La Distribution à tous les salariés des plaquettes explicatives de leur droit doit être effective, une meilleure information et une formation des responsables et des salariés.



Prélèvements sociaux	Taux
Maladie/Solidarité	0,75
Ass Vieillesse	6,65
CSG Rev Tot Déduct	5,1*
Vieillesse déplaf	0,1
Assedic Bas A	2,4
Retraite compl emp A	3
AGFF A	0,8
Prev inval décés	0,42
Prév incapacité	0,42
Prev mal chir mat	
CSG Tot Non déduct	2,4*
CRDS revenus totaux	0,5*
	22,3

* Pour le calcul de la CSG et CRDS il faut prendre la rémunération brute + cotisations patronale de la prévoyance et de la mutuelle X 97%

Les changements ici et ailleurs



Changement de lunettes

Plus de passage obligé chez l'ophtalmologue

Les opticiens peuvent désormais renouveler la prescription de lunettes ou de verres correcteurs sans que le patient soit préalablement tenu d'aller consulter son ophtalmologue.

Si la correction est différente de celle qu'avait prescrite l'ophtalmologue, l'opticien est tenu de l'en informer.

Le médecin peut toutefois s'opposer à tout renouvellement ultérieur en le mentionnant sur l'ordonnance.

Destinée à répondre à la pénurie d'ophtalmologues et à réduire les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous, cette nouvelle procédure est remboursée par l'Assurance maladie dans les mêmes conditions qu'auparavant.



Franchises médicales

La CFDT dénonce des "mesures injustes"

Le syndicat CFDT a renouvelé son opposition aux différentes franchises médicales, "injustes" selon lui, et proposé un "large débat" pour décider du financement de la prise en charge des graves maladies.

"Ces mesures sont injustes. Elles vont reposer une nouvelle fois sur les patients, déjà largement mis à contribution", a affirmé dans un communiqué Jacky Bontems, secrétaire général adjoint de la CFDT. "Ce forfait uniforme va représenter un coût important pour les bas revenus et va constituer un accroissement des inégalités devant les financements collectifs", a-t-il ajouté.

"Certes, il est indispensable de prendre en charge les graves maladies de type cancer, Alzheimer ou autres", ajoute le syndicaliste, mais "pour cela, un large débat de société avec l'ensemble des acteurs doit se conduire pour décider des modalités de financement afin de prendre en charge ces maladies en terme de recherche, soins ou accueil"



Arrêt de travail

Maladie: l'assuré doit rester présent à son domicile de 9h à 11h et de 14 à 16 h

Le salarié en arrêt de travail doit respecter les heures de sortie éventuellement autorisées par son médecin. À défaut, une partie ou la totalité de ses indemnités journalières peuvent lui être supprimées (c. séc. soc. art. L. 323-6).

Si l'employeur peut faire procéder à une contre-visite par un médecin de son choix, c'est en échange de l'engagement qu'il a pris de verser les indemnités complémentaires de maladie.

Le salarié, qui refuse - sans motif légitime - de se soumettre à cette contre-visite, commet un manquement à son obligation ayant pour effet de le priver du bénéfice de ces indemnités.

L'employeur a toute latitude pour choisir les date et heures de la contre-visite, sauf évidemment à tenir compte des heures de sortie éventuellement autorisées.

Ce sont ces heures de sortie qui viennent d'être réglementées par un décret (n° 2007-1348 du 12 septembre 2007) relatif aux heures de sorties autorisées en cas d'arrêt de travail en créant un nouvel article R. 323-11-1 dans le code de la sécurité sociale.

Désormais, le médecin peut indiquer :

- que les sorties ne sont pas autorisées ;
- que les sorties sont autorisées sauf de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, excepté en cas de soins ou examens médicaux ;
- que les sorties sont libres, avec indication sur l'arrêt de travail des éléments d'ordre médical qui le justifient.

Si le praticien autorise les sorties libres, il porte sur l'arrêt de travail les éléments d'ordre médical le justifiant.

Les changements ici et ailleurs

Grande Bretagne

Je cherche un dentiste

Face à la pénurie de dentistes du secteur public, certains Anglais sont contraints de s'arracher eux-mêmes des dents, d'éliminer la plaque dentaire avec un tournevis, voire de recoller une couronne avec de la colle forte, selon une enquête rendue publique lundi.

Le sondage, mené auprès de 5.212 personnes résidant en Angleterre, révèle que 6% des personnes interrogées disent avoir dû se soigner elles-mêmes car elles n'arrivaient pas à trouver un dentiste appartenant au National Health System (NHS), le système public britannique.

Le NHS est notoirement engorgé et, face aux difficultés d'obtenir un rendez-vous auprès d'un des quelque 20.000 dentistes du secteur, de nombreux Britanniques optent pour le système privé en dépit d'un coût beaucoup plus élevé.



Etats Unis

La sécu : trop chère, inutile ou efficace ?

Michael Moore dénonce dans son film Sicko le système de santé américain et vante les mérites de notre assurance-maladie.

Le sujet principal de cette œuvre est la comparaison du système de santé (partie importante de ce



qu'est la sécurité sociale) des États-Unis, à ceux du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne et de Cuba.

Ce documentaire veut faire remarquer que le système de santé des Américains est très inhumain par rapport à ceux de tant d'autres pays, étant donné qu'il dispose de liens quasiment systématiques avec les services privés et les compagnies d'assurance.

D'une manière générale, Michael Moore y explique que certains services comme les soins médicaux, mais aussi l'enseignement et la politique familiale, devraient être publics de manière à en faire profiter le plus grand nombre.

France

Délais d'attente: un Français sur trois a renoncé à voir un spécialiste.

Près de 32% des Français ont renoncé à des soins chez un médecin spécialiste à cause d'un délai d'attente jugé excessif, contre 23% chez un généraliste, selon un sondage Ipsos

Par ailleurs, au cours des trois dernières années, 35% des sondés se sont vu proposer des tarifs supérieurs à ceux de la Sécurité sociale par des professionnels de santé dans le cadre de "dépassements d'honoraires" facturés, mais non remboursés par la Sécurité sociale. En revanche, seulement 3% se sont vu demander des "dessous de table".

"Le coût de la consultation" du spécialiste a amené 13% des

sondés à renoncer à des soins (5% pour un généraliste), et "l'éloignement géographique" a poussé 9% des sondés (6% pour un généraliste) à faire de même.

Enfin 14% indiquent qu'il leur est déjà arrivé de se rendre aux urgences parce qu'ils n'avaient "pas obtenu un rendez vous dans des conditions raisonnables de délai ou de coût".

Wal-Mart

No one should have to cut pills in half" (personne ne sera plus forcée de couper la pilule en deux par manque d'argent)

Le géant américain de la distribution propose 361 médicaments vendus sur ordonnance, dont la plupart sont proposés au prix de 4 dollars (contre 20 à 70\$ pour les versions des grands laboratoires).

Exemple : un traitement générique contre les mycoses vendu dans ses rayons 4 dollars contre 337,26 dollars pour le médicament d'origine, protégé par un brevet.

Ces médicaments "couvrent 95% des prescriptions médicales", selon le groupe et cette initiative aurait déjà fait gagner 613 millions de dollars d'économies aux consommateurs américains !

Cette démarche ne s'est pas faite sans profits, bien au contraire, Les 2700 supermarchés Wal-Mart ont également su conserver des marges importantes.

Inquiétudes pour l'emploi

Réforme des lois Galland, Royer, Raffarin et autres... inquiétude pour l'emploi

Pour la CFDT le "le premier élément du pouvoir d'achat, c'est d'avoir un emploi et un salaire".

Réforme des lois Galland, Royer, Raffarin et autres... inquiétude pour l'emploi

Les premières propositions sur le pouvoir d'achat de la Commission pour la libération de la croissance française (CLCF), présidée par Jacques Attali, prévoient la fin de l'interdiction de revente à perte et du principe de "non-discrimination.

Les prix augmentent, les salaires n'augmentent pas, les Français perdent du pouvoir d'achat alors pour redonner du pouvoir d'achat aux Français, la recette Attali (Président de la Commission pour la libération de la croissance française (CLCF) est simple : autoriser la grande distribution de casser les prix. Et pour casser les prix, il n'y a pas de mystère, il faut faire sauter les garde-fous de la vente à perte, chasser la marge arrière et surtout libérer l'agrandissement des grandes surfaces.



Les sections CFDT Auchan et Carrefour s'inquiètent des conséquences relatives à la libéralisation de la grande distribution

Les élus Auchan et Carrefour sont intervenues dans ce sens au comité central d'entreprise. La 1ère expérience en 2004 de la baisse Sarkozy des marges arrières sans bouclier social, a vu fleurir 2 plan sociaux chez Auchan

Pour la CFDT la suppression des marges arrières et à ses répercussions en matière de gain de pouvoir d'achat, ne doivent pas se traduire par une pression supplémentaire sur les masses salariales et l'emploi.

A l'heure où le Développement Durable est devenu incontournable, nous exigeons des garanties indiquant que les pratiques de moins disant social et environnementales ne serviront pas à réguler ces pertes de profit.

Ce n'est pas aux salariés des entreprises de payer la note de la remise à niveau des abus pratiqués par le passé par les firmes de la grande distribution en pervertissant la loi Galland qui visait à garantir les emplois.

Attention à la vision du tout gratuit et à la guerre des prix, qui a par le passé généré des pertes massives d'emplois (17 000 en Hollande), des salariés de plus en plus pauvres, achetant des produits pour rien, cela finit par surtout générer du chômage.

Pour la CFDT le "le premier élément du pouvoir d'achat, c'est d'avoir un emploi et un salaire".

50.000 emplois seraient menacés, selon le Commerce interentreprises

Selon la Confédération française du commerce interentreprises, qui regroupe 56 fédérations professionnelles, la réforme de la loi Galland n'entraînera pas une baisse des prix mais devrait aboutir à la destruction de 50.000 emplois et à la disparition de 3.000 PME

José-Luis Duran, président du directoire du Groupe Carrefour



Point de vue

Réformons la loi Galland, par José-Luis Duran

Péoccupation majeure des Français : le pouvoir d'achat. Face à cette réalité, le président de la République et le gouvernement ont clairement exprimé leur volonté de prendre ce problème à bras-le-corps, en proposant notamment une réforme de la loi Galland. Cette réforme est plus que nécessaire, mais elle doit être très ambitieuse. Aujourd'hui, en effet, les conditions d'une véritable maîtrise des prix ne sont pas réunies. La raison en est simple, le distributeur ne peut pas négocier les tarifs ni les conditions générales de vente des industriels. A ma connaissance, ce système qui bride la concurrence n'existe qu'en France.

Le paradoxe, c'est que la distribution est encore trop souvent stigmatisée, considérée comme responsable de l'augmentation du coût de la vie. Nous ne pouvons plus accepter un tel procès, d'autant que la concurrence entre distributeurs en France est déjà très vive.

Le prix des matières premières augmente ? Aussitôt on appelle les distributeurs à absorber seuls ces hausses. Le coût de la rentrée scolaire fait débat ? Aussitôt on demande aux distributeurs de vendre à prix coûtant. Pourtant, le prix final est bien le résultat d'un long processus aux multiples intervenants. Le niveau des prix aux consommateurs relève donc d'une responsabilité partagée. La nôtre est surtout de proposer aux consommateurs des produits de

qualité au meilleur prix partout sur le territoire. C'est d'ailleurs la nature même de notre métier de commerçant.

Les faits sont là pour témoigner de l'impérieuse nécessité d'une réforme complète. En effet, l'application de la première réforme partielle a permis, à partir de 2006, une baisse des prix de vente aux consommateurs des marques nationales. Dans le même temps, nous avons supporté une augmentation substantielle des prix des fournisseurs (de 6 % en moyenne), qui définissent unilatéralement les conditions de vente de leurs produits.

Afin de ne pas répercuter ces hausses dans nos prix de vente, nous, distributeurs, les avons absorbées par des ajustements : en réduisant nos marges (à titre d'exemple, le résultat opérationnel de Carrefour en France a baissé de près de 6 % au premier semestre) et en augmentant nos prestations commerciales (les marges arrière), seul espace de négociation restant avec l'industriel. Qui plus est, ces marges arrière sont source de contentieux et d'insécurité juridique où le distributeur est seul responsable, y compris pénalement. **Ce système a atteint aujourd'hui ses limites.**

Les objectifs à atteindre sont donc clairs : il faut des règles du jeu favorisant la concurrence et la transparence. Cela suppose à l'évidence que le distributeur puisse négocier le prix. Il faut donc définir un prix net, interdire purement et simplement les marges arrière et permettre la négociabilité des conditions générales des ventes et des tarifs.

Sans réforme ou avec une réforme partielle du système actuel, dans le contexte des fortes hausses des matières premières que nous subissons, le risque de ne pas pouvoir contenir la hausse des prix est réel.

Voilà pourquoi il est urgent de

sortir de cette situation antiéconomique et opaque pour créer une situation simple, normale, bénéfique au consommateur et à son pouvoir d'achat. Nous souhaitons simplement que les industriels proposent leurs tarifs et leurs conditions de vente et qu'ensuite, sur cette base, s'ouvre une négociation. C'est plus simple, plus efficace, plus conforme à la réalité économique et plus sûr. Chacun y joue son rôle. C'est ce système qui régit nos relations, caractérisées par la confiance et la fidélité, avec les multiples PME qui fabriquent nos marques propres.

Prenons conscience que les conditions d'une véritable maîtrise des prix sont la transparence et la concurrence. La bataille pour le pouvoir d'achat ne se gagnera que si le commerçant peut faire son métier : négocier ses prix d'achat et déterminer ses prix de vente avec pour seul souci la satisfaction du consommateur.

Article paru dans l'édition du Monde du 12.10.07.

Auchan va enregistrer une baisse de 10 % de bénéfice net en 2007

Le groupe de distribution voit cette année son bénéfice reculer en France et dénonce les hausses de tarifs exigées par les industriels. « Notre rentabilité baisse depuis 2004 date à laquelle distributeurs et industriels avaient signé un accord qui prévoyait des baisses de prix sur les produits de grandes marques.

Des baisses qui selon les distributeurs s'effectuent au détriment de leurs marges, car les industriels continuent d'augmenter leurs tarifs. « Les industriels exigent des hausses entre 9% et 12% pour les yaourts pour fin novembre, de 16,15% pour les fromages au 1er décembre, de 15% pour les compotes et de 20% pour les pâtes, a énuméré le directeur des achats alimentaires chez Auchan France.

Quelques ventes

Marges arrière

Carrefour milite pour une réforme radicale des règles commerciales.

La grande distribution, visiblement, veut en finir avec une loi qui l'oblige à négocier toujours plus de ristournes avec ses fournisseurs pour baisser ses prix en rayon.

« Profitons de l'occasion unique qui nous est offerte pour permettre aux commerçants que nous sommes de faire enfin notre métier en négociant librement les tarifs avec nos fournisseurs, explique au Figaro **Jacques Beauchet**, membre du directoire de Carrefour. On aimerait pouvoir être considéré en France, comme nous le sommes dans d'autres pays, comme un secteur d'activité défenseur du pouvoir d'achat. »

Pour favoriser de nouvelles baisses de prix, l'État veut abaisser le seuil de revente à perte qui fixe le prix minimum de vente autorisé en magasin. Pour cela, il veut en modifier le calcul en y intégrant toutes les marges arrière. Il s'agit de ces avantages consentis par les fournisseurs aux grande surfaces en contrepartie d'un service. Par exemple, la mise en valeur des produits dans les rayons.

« Le système a atteint ses limites, estime **Jacques Beauchet**. Nous voulons que toutes les remises et ristournes accordées par nos fournisseurs soient prises en compte dans le calcul du seuil de revente à perte. Nous demandons aussi au gouvernement de pouvoir négocier les conditions générales de vente et les tarifs avec nos fournisseurs. »

Il rappelle que c'est le cas à l'étranger mais aussi avec les PME qui fabriquent les produits de la marque Carrefour. « Nous voulons en finir avec les marges arrière qui sont un élément d'opacité. Nous ne pouvons pas inventer ad vitam aeternam des champs nouveaux de coopération commerciale. »

Le gouvernement espère que la réforme débouchera sur une nouvelle baisse des prix de 3 % des produits de marques. Mais face à l'envolée des matières premières, **Jacques Beauchet** est prudent. « Nos fournisseurs vont commencer à nous envoyer leurs tarifs pour 2008, déclare-t-il. En 2007, ils étaient déjà globalement en hausse

de 6 %.

La grande distribution est un bouc émissaire facile. La marge nette des distributeurs est de l'ordre de 2% à 3%. Ainsi sur un Caddie de 50 euros, il y a un euro seulement pour le distributeur !».

Hyparlo

Carrefour cède les murs de deux hypermarchés pour 72 ME

Le Groupe Hyparlo annonce avoir cédé à la société foncière néerlandaise Eurocommercial Properties les murs des centres commerciaux de **Saint Doulchard et Chasse-sur-Rhône**. Le produit de cession s'élève à 72 millions d'euros.

Les fonds de commerce des hypermarchés situés dans ces centres commerciaux avaient été cédés à **Casino, locataire-gérant**, au cours du premier semestre 2005 rappelle le groupe.

Montreuil

Nouveau centre commercial à Montreuil (93)

Baptisé Grand Angle, ce nouveau centre fait parti du programme de la ville de seine-saint Denis. D'une superficie de 10 000 m², son inauguration est prévue pour fin 2008.

Localisé en face de la mairie de Montreuil, il accueillera - entre autre - un supermarché **Champion** de 2 850 m², trois moyennes surfaces dont deux dédiées à l'équipement de la personne ainsi que 25 boutiques et restaurants.

Grand Littoral

Le centre commercial Grand Littoral est à vendre pour 400 millions d'euros

Le centre commercial de Saint-Antoine, Grand Littoral (210 boutiques, un Carrefour de 16000m²), propriété à moitié de la Macif (les commerçants se partagent les 50% restants), est en passe d'achever sa cession.

Onze ans après sa création, le centre commercial de Saint-Antoine ouvre une aile jusqu'ici condamnée de 14180 m² et est en passe d'achever sa cession. On ignore encore le nom de son futur acquéreur.

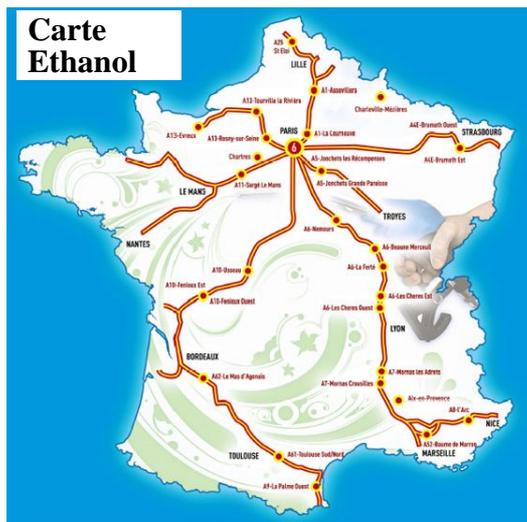
Cette cession coïncide avec la livraison de l'aile Azur, réhabilitée au terme de colossaux travaux de renforcement dans ce centre dont le seul point faible aura été, longtemps, l'instabilité de son terrain.

En 2000, Grand Littoral avait été contraint de fermer une partie de sa surface alors que trois ans plus tard, le complexe UGC en contrebas devait tout bonnement être démoli. 85 millions d'euros --dont 55 pour le seul renforcement du terrain-- ont depuis permis de requalifier le site.

Superéthanol

Le groupe Carrefour a signé fin 2006 la Charte pour le développement de la filière superéthanol en s'engageant à mettre en place dès 2007 40 stations desservant du superéthanol E85.

et autres mesures



Stations services

Carrefour présente au salon des véhicules propres Ecomobile du 5 au 14 octobre 2007 à Lyon son implication dans le développement des carburants alternatifs.

Le groupe participe à la baisse des émissions polluantes rejetées par les véhicules. Ses engagements visent aussi à limiter les nuisances liées aux activités fuel et carburant par diverses actions:

Installation dans certains magasins de postes de distribution GPL - Récupération des eaux et boues usagées - Mise en place d'installations non polluantes - Utilisation d'emballages recyclés et recyclables - Promotion du GPLc et des Biocarburants, Gazole de qualité supérieure - Récupération des vapeurs d'essence: Carrefour modernise son équipe-

ment en dotant ses stations-service d'un système de récupération des vapeurs d'essence.

Carrefour est aujourd'hui au 2e rang des distributeurs pétroliers français : il représente respectivement 14,36% et 8,59% des marchés domestiques de l'essence et du gazole.

Carrefour assure l'approvisionnement de 1 205 stations services dans toute la France : 206 hypermarchés Carrefour, 794 supermarchés Champion, 180 magasins de proximité (8 à Huit, Shopi...) et 24 stations d'autoroute.

Toulouse Purpan

Ouverture le 9 novembre de la première pompe GNV.

Contrairement au GPL, un gaz liquide, le gaz naturel de ville (GNV) est celui que reçoit la majeure partie des foyers français. La seule différence est la pression de 200 à 250 bars.

Il existe aujourd'hui en France 20 pompes GNV. En Allemagne, près de 800 stations sont disponibles et 450 en Italie. 300 stations GNV seront construites en France d'ici 2010.

L'avantage pour les utilisateurs de ces véhicules hybrides fonctionnant également à l'essence sans plomb, est avant tout le prix.

Selon une étude, avec la même somme de 30 euros un véhicule fonctionnant à l'essence sans plomb peut parcourir 340



km, celui au diesel 500 km et celui au GNV 620 km.

Le prix affiché à Toulouse est de 0,889 euros par kilo, (équivalent à un litre). Le sans plomb 95 est à 1,309 euro le litre.

Une voiture au gaz naturel est un véhicule essence standard, modifié d'origine par le constructeur, équipé simplement d'un ou de plusieurs réservoirs, d'une jauge et d'un circuit d'alimentation moteur supplémentaire pour le gaz naturel.

Les voitures actuellement disponibles sur le marché sont appelées véhicules à bicarburant gaz/essence, puisque fonctionnant avec les deux sources d'énergies.

Le véhicule roule en priorité au gaz naturel et le passage à l'essence se fait automatiquement dès que le réservoir de gaz naturel est vide.

Pétrole cher

Réunis à Bercy, les distributeurs se sont engagés à continuer, comme depuis 2005, à "lisser" sur plusieurs semaines les hausses à la pompe.

Parmi eux, Total bien sûr, mais aussi les représentants des filiales pétrolières des grandes surfaces, dont les plus gros vendeurs Leclerc et Carrefour qui représentent 57% des volumes des ventes de carburants, contre 43% pour les pétroliers et les indépendants.

Seule vraie mesure concrète annoncée : le gouvernement va doubler la "prime à la cuve" de fioul pour les ménages les plus modestes.



Épargne



Une épargne responsable accessible à tous

PASS Services Financiers a annoncé le lancement d'une gamme de produits d'épargne moyen terme dédiée à l'investissement socialement responsable (ISR*).

Carrefour Référence Garanti, Carrefour Référence Equilibre et Carrefour Référence Dynamique. fruit d'une collaboration étroite entre PASS Services Financiers et SGAM Alternative Investments et AXA Investment Managers Paris partenaires historiques de Carrefour a déclaré Gauthier Durand Delbecque, directeur de PASS Services Financiers.

La sélection des valeurs qui les composent repose sur l'analyse de Vigeo, agence de notation indépen-

dante spécialiste de l'ISR.

Filiale de Carrefour à 60 % et de Cetelem à 40 %, PASS Services Financiers compte aujourd'hui 496.000 clients d'épargne pour un total de 1,63 milliard d'euros sous gestion.

Selon une étude du centre de recherche Novethic, l'encours des investissements socialement responsables (ISR) a progressé de 26% en France en 2006.

Les entreprises plus responsables en matière environnementale et sociale seraient également les plus intéressantes financièrement : selon l'étude, sur les trois dernières années, la progression de ces fonds a été de 150% contre 71% pour le CAC40.

**Les termes ISR, investissement durable, investissement éthique, investissement solidaire... désignent tous le même concept : un investissement qui se fait sur la base de critères financiers traditionnels tout en intégrant des préoccupations sociales, éthiques et environnementales.*

Pollution

Combien je pollue pour aller au travail. Après l'éco-comparateur, l'Ademe lance la calculatrice éco-déplacement

L'Ademe lance la calculatrice éco-déplacement sur son site Internet. Ce nouvel outil est



destiné à calculer les impacts environnementaux et économiques de différents modes de transport sur un trajet aller-retour "domicile-travail".

Trois impacts sont évalués sur un an. L'un correspondant au coût, l'autre aux émissions de CO₂, le dernier aux consommations d'énergie.

Les utilisateurs peuvent comparer, en les combinant si besoin est, la voiture, le covoiturage (deux personnes au moins), la marche à pied, le vélo (non électrique), le deux roues motorisé, le bus, le métro, le tramway et le train (hors TGV et grandes lignes).

L'Ademe distribuera la version papier de cette calculatrice. de même que 57 magasins Carrefour,

Site : www.ademe.fr/calculatrice-eco-deplacements

Epargne solidaire

Le Supermarché Champion de Mauléon (64 - Pyrénées Atlantiques) accueille le premier stand sur l'épargne solidaire dans le cadre de la Semaine de l'épargne solidaire en Aquitaine, le 20 octobre

Chambéry

Energies renouvelables : Entreprises et collectivités locales s'y mettent

A Chambéry, le centre commercial Chamnord qui abrite un Carrefour, a inauguré en avril dernier 200 m² de panneaux photovoltaïques sur ses toits.

L'électricité produite est consommée par le centre. Sur le même site, un projet de 1500 m² supplémentaires est en cours.

L'expérience pourrait servir de modèle aux 220 hypermarchés Carrefour en France

Portable pour enfants

Carrefour et Auchan ne vendront pas le Kiditel

Au cours du deuxième trimestre 2007, Car telematics, a commercialisé un portable, le Kiditel, spécifiquement destiné aux enfants et doté de la technologie GPS permettant aux parents de suivre leur progéniture à la trace.

Malgré les inquiétudes exprimées par Agir pour l'Environnement et Priartém quant aux conséquences sanitaires dudit portable sur le cerveau des enfants, l'entreprise poursuit cette commercialisation controversée.

Ces associations ont demandé aux sociétés Carrefour et Auchan de renoncer à la commercialisation de ce produit.

Celles-ci viennent de faire savoir aux associations que le Kiditel ne serait pas référencé dans leurs listes.



Charleville-Mézières

Des déchets qui rapportent

Carrefour Charleville-Mézières s'implique dans le tri et le recyclage des déchets.

Le magasin dispose de grandes bennes en plastique destinées à accueillir les cartons d'emballages. Une presse de 40 tonnes de poussée transformera ces cartons en balles de 250 kilos.

Le responsable technique du magasin, confie au quotidien "L'Union" que "chaque mois, nous traitons entre 40 et 50 tonnes de cartons. Et chaque mois, je fais partir ces balles par tranches de 22 tonnes jusqu'à une société qui nous paie au cours du carton, qui est actuellement d'environ 85 euros la tonne".

3.000 à 4.000 euros par mois

En faisant la même chose avec le plastique, revendu 110 euros la tonne, l'enseigne réussit à faire de l'argent avec ces déchets, 3.000 à 4.000 euros par mois".

On estime encore à une quarantaine de tonnes par mois, le poids des déchets industriels bruts.

Carrefour cherche donc des solutions afin de faire baisser ce tonnage. Cela peut passer par le recyclage du papier, ou encore par le compostage. "On étudie aussi l'idée d'une benne à compost pour les fruits et légumes périmés et les fleurs", confie le responsable technique qui sait que la réussite d'une politique de revalorisation des déchets passe d'abord par la sensibilisation de chacun des employés.

Environnement

Grenelle de l'environnement, les propositions de la CFDT

La CFDT, convaincue que l'acteur syndical est pleinement légitime à intervenir sur les sujets écologiques « parce qu'ils touchent les activités de production et donc l'emploi, la santé au travail et la vie territoriale », s'est engagée sans état d'âme dans les travaux préparatoires du Grenelle de l'environnement.

Elle a nommé des représentants dans les six groupes thématiques et c'est à travers eux qu'elle transmet ses préconisations.

Pour déboucher sur « une nouvelle gouvernance écologique », la CFDT soumet trois propositions.

La première consiste à faire évoluer la loi NRE (Nouvelles réglementations économiques) dans un cadre européen davantage régulé, en renforçant notamment le dialogue social en matière de RSE (responsabilité sociale des entreprises).

La deuxième vise à introduire les thématiques du développement durable dans le dialogue des entreprises avec leurs parties prenantes, intérieures ou extérieures.

La dernière porte sur la place des ONG environnementales au sein du CES (Conseil économique et social), la CFDT se déclarant favorable à une réforme en profondeur du CES pour en faire un lieu adapté aux enjeux et aux exigences de la société d'aujourd'hui.

Carrefour continue à optimiser ces points de vente

Carrefour fait rigoler tout internet avec la communication du mois! Carrefour.

Et avec l'optimisation de ces points carburant se demande si la voiture n'est pas elle aussi rentable.

En 2000 Carrefour proposait l'achat de 2500 véhicules à son personnel

Italie

Carrefour cède des actifs en Italie

Carrefour met en fait en vente ses onze hypermarchés du sud de l'Italie en raison de leurs mauvaises performances, ses dix-sept centres de vente en gros ("cash and carry") du pays et huit immeubles à usage commerciaux.

Les centres de vente en gros devraient réaliser un chiffre d'affaires de 324 millions d'euros en 2007 tandis que les hypermarchés ont réalisé des ventes de 307 millions d'euros en 2006.

Japon

Le groupe d'hypermarchés français a quitté le Japon il y a deux ans, mais les huit magasins rachetés par le numéro 1 de la distribution japonais, Aeon, n'ont pas changé d'enseigne.

Dans ce pays où la licence française garde une certaine valeur les noms de rayons - Cuisine, Boulangerie, Electro-ménager, et "Café" s'y affichent en grosses lettres et en français dans le texte.

Dans le cadre de la cession de ses magasins en 2005, Carrefour a signé un accord de partenariat avec Aeon. Au delà de l'utilisation par le distributeur japonais de l'enseigne Carrefour au Japon, il prévoit la "coopération sur certains concepts commerciaux", et plus concrètement la vente de produits de marque Carrefour au Japon, comme la gamme Reflets de France



Pologne

Carrefour se lance dans la franchise de proximité

Avec l'objectif de se développer plus rapidement entre 20 et 40 magasins d'une superficie de 80 m² à 500 m² seront ainsi ouverts dans un premier temps, offrant sous l'enseigne de "5 minutes" jusqu'à 4.500 produits.

Le système de franchise s'appliquera

aussi en Pologne à des magasins plus grands, de 500 m² à 2.000 m², qui fonctionneront sous l'enseigne de **Carrefour Expresss**.

Par ailleurs, le groupe français inaugure cette semaine une quinzaine d'hypermarchés, sous l'enseigne Carrefour, rachetés en décembre 2006 au distributeur polonais Ahold Polska.

Carrefour exploite désormais en Pologne 70 hypermarchés et 269 supermarchés. Son chiffre d'affaires a atteint 1,38 milliard d'euros en 2006.



Chine

Wal-mart, Carrefour et Metro jugent qualifiés 99 % des produits chinois

Les géants mondiaux de la grande distribution Wal-Mart, Carrefour et Metro, ont déclaré au ministère chinois du Commerce qu'ils étaient satisfaits de la qualité des produits chinois et que 99 % des produits chinois répondaient aux normes requises

Ces produits comprenaient principalement les produits nettoyants, la quincaillerie, l'électroménager, les produits textiles, les jouets et les aliments.

Le représentant de Carrefour a reconnu les efforts déployés par le gouvernement chinois pour assurer la qualité des produits et la sécurité alimentaire, se déclarant confiant dans les produits chinois.

Carrefour a acheté des produits pour un montant de 59 milliards de yuans (7,86 milliards de dollars) en Chine l'année dernière, et le groupe français a dépensé 36,2 milliards de yuans pour l'achat de produits chinois au premier semestre de cette année.

Chine

Plusieurs dirigeants du groupe arrêtés en Chine

Les autorités chinoises ont arrêté plusieurs responsables locaux du groupe français de distribution Carrefour, accusés de corruption.

Le distributeur français a lui-même signalé ces cas de corruption à la police locale à la suite d'une enquête interne qui a révélé des pratiques répréhensibles à Pékin et dans le nord du pays.

Eric Legros, responsable des activités de Carrefour en Chine, a transmis les résultats de l'enquête interne à certains de ses employés, afin de les avertir sur ce comportement délictueux.

22 personnes ont été interrogées par la police chinoise, dont 8 dirigeants et 12 employés de fournisseurs de Carrefour, accusés d'avoir versé des pots de vin.

Huit responsables des achats de Carrefour ont été placés en détention en Chine parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir touché des pots-de-vin de la part de fournisseurs.

Carrefour Chine a vu ses ventes progresser de 18.6% à taux de change constant en 2006, à 2 482 Millions d'euros. Il emploie aujourd'hui 40 000 collaborateurs dont 98 % sont Chinois.

Le 100ème hypermarché Carrefour a ouvert ses portes le 6 Juillet 2007 à Shaoxing, dans la Province du Zhejiang, région côtière au sud est de la Chine.

Algérie

Le premier hypermarché Carrefour en Algérie sera ouvert à la fin du 1er trimestre 2008, aux Pins Maritimes (El-Mohammadia - est de la capitale).

Son effectif sera de 350 à 450 employés dont une pépinière est déjà en train d'être formée.

Carrefour a déjà ouvert un supermarché à Hussein-Dey et compte élargir son réseau de distribution dans plusieurs grandes villes du pays.

Gerard Lhotel directeur général d'Ardis a précisé que dès janvier 2008, deux cent cinquante produits N°1 de la marque réservée Carrefour seront commercialisés dans notre pays sous son label et avec un packaging en arabe notamment.

Wal-Mart

La fin d'une époque !

Le « Wall Street Journal » s'interroge sur la perte d'influence du numéro un mondial de la grande distribution dont le chiffre d'affaires reste trois fois supérieur à celui de Carrefour.

Car, face à la volonté de Wal-Mart de casser les prix, ses concurrents d'aujourd'hui parient, eux, sur la qualité. Depuis peu, les grands noms de marque qui avaient contribué à la renommée de Wal-Mart concluent des accords exclusifs de distribution avec d'autres magasins, ou tendent à réduire leur dépendance à son égard.

La marque a, en outre, connu des échecs à l'étranger, comme en Allemagne ou en Corée du Sud. La recherche du gigantisme, poursuit le journal, est aujourd'hui une faiblesse. » Cette formule, qui a fait le succès de Wal-Mart, affaiblit aujourd'hui sa capacité à s'adapter alors que la clientèle exige de plus en plus de choix, de modernité et de produits personnalisés.

La liste de 142.000 articles différents vendus par Wal-Mart, qui fut pendant longtemps considérée comme « incroyable », fait aujourd'hui pâle figure comparée aux millions de produits disponibles via Internet.

Pain

les grandes surfaces pratiquent le juste prix

Les consommateurs estiment que le prix des pains achetés en grandes surfaces est correct. Pour la qualité, ils sont moins nombreux à les féliciter.

Selon une étude de la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) réalisée en septembre, 63% des Français qui achètent du pain en grandes surfaces pensent que celui-ci est vendu à un « juste prix ». Ils ne sont en revanche que 41% à être satisfaits de sa qualité. 79% des 18-34 ans disent acheter de temps en temps du pain dans ces magasins alors que 52% des 50-64 ans choisissent systématiquement d'aller chez un artisan boulanger.



Franchise

Un statut qui n'a rien d'une sinécure

«Il faut savoir mettre la main à la pâte », souligne Emmanuelle Fourchet de Carrefour Proximité.

Pour les trois enseignes du géant de la distribution, le contrat est de sept ans, mais l'apport du franchisé est variable. Entre 60 000 et 100 000 euros pour un 8 à Huit, entre 70 000 et 200 000 euros pour un Marché Plus et entre 80 000 et 200 000 euros pour un Shopi. « Faute d'apport personnel, il est possible d'exploiter en location-gérance un des 400 magasins » pépinières* que nous possédons en propre, précise Emmanuelle Fourchet. Et généralement, le franchisé rachète un fonds de commerce au bout de trois à quatre ans. »

Le Figaro 13/10/07

Le mois Carrefour !



Jeux

Carrefour refuse de payer les gains de son jeu-concours

Début octobre, Carrefour a lancé un jeu, le "Tick'effets". Mission des 150 millions tickets diffusés, offrir la possibilité aux clients de gagner un bon d'achat. A chaque fois qu'un consommateur acheté un produit participant au jeu "Tick'effets", il reçoit en caisse un

certain nombre de tickets-jeu. Il faut ensuite gratter trois cases, sur les neuf, pour espérer gagner.

Seulement, des petits malins ont trouvé le moyen de gagner à tout les coups. L'astuce consiste à regarder les tickets au travers d'une lampe pour voir par transparence quelles cases il faut gratter

Au point que des billets, dont la valeur nominative peut attirer, se sont retrouvés en vente sur eBay.

Plusieurs clients d'un magasin du Val d'Oise sont venus chercher leur gain du jeu de grattage. Ils ont été accueillis par les vigiles, avant de repartir les mains vides.

La tension est montée d'un cran hier entre les clients et la direction du magasin. Plusieurs caissières ont d'ailleurs fait valoir leur droit de retrait, effrayées par la perspec-

tive d'affronter des dizaines de mécontents, et l'une d'elles a même fait un malaise.

« Ils ont fait une erreur en éditant ces tickets, c'est à eux de l'assumer » affirment les clients. Mais « assumer » devient de plus en plus difficile pour la direction, qui aurait selon la presse déjà distribué entre 80 000 et 90 000 € de bons d'achat depuis le début du jeu.

Pour Carrefour la question n'est pas celle du montant des gains, mais de l'utilisation détournée du jeu par une minorité d'individus qui utilisent un défaut des tickets.

Un avenant a été ajouté au règlement le 8 octobre précisant que les clients doivent retirer leurs bons dans les quinze minutes qui suivent leurs achats.

Carrouf mois!

Un point d'exclamation mal placé peut vous ruiner une campagne de pub.

"Le mois! Carrefour" n'aura pas résisté à l'humour corrosif des internautes. En effet, nombre d'entre eux n'avaient pas hésité à ironiser sur le "moisi Carrefour" en jouant sur le point d'exclamation.

Du coup, l'enseigne de supermarchés a promptement modifié sa campagne d'affichage.



Un voyage qui vous fait de l'effet!

La Birmanie, un voyage original, qui fait de l'effet !

Circuit 10 jours/7 nuits en pension complète
Rangoon - Pagan - Mandalay - Mingun - Sagaing - Lac Inle

à partir de		
1425€/pers.**		
dont 782€ de taxes aéroport incluses au départ de Paris		

Dates au départ de Paris	04-09-10/09-07-10 14-10-10/11-09-10 24-10-10/23-09-10	18-11-10/17-10-10
Prix par personne (en €)	1425€	1575€

En partenariat avec : **ASIA 41** & **malaysie**

Possibilité d'extension balnéaire dans le Golfe du Bengale
4 jours/3 nuits en demi-pension - 390€/pers.
(prix d'extension possible les 13-28-2010/10)

Voyages

*Sans avoir accès à l'agence de Voyages Carrefour
**Plus d'effets sur www.voyagescarrefour.com
*3225€ en moyenne

Dans le prospectus que Carrefour distribue actuellement on peut y trouver un voyage en Birmanie qui est vendu avec le slogan: "La Birmanie, un voyage original qui vous fait de l'effet".

La Birmanie est sûrement un beau pays avec des habitants chaleureux mais quel contraste avec ce titre de l'AFP:

Répression en Birmanie: "battus pour dénoncer les meneurs", un moine raconte

"On nous a battus puis nous avons été interrogés pour dénoncer les meneurs": un jeune bonze birman a raconté comment, avec un millier d'autres moines, arrêtés lors des manifestations contre le régime militaire, il est resté parqué six jours durant dans un hangar surchauffé et a souffert de brutalités, de faim et de soif.

Il y a des responsable marketing qui devrait un peu suivre l'actualité des peuples au lieu de regarder les paysages.



Carte Iris

Champion enrichit sa carte de services à la personne

A près Monoprix et Shopi, c'est au tour de Champion d'intégrer des services à la personne dans son programme de fidélisation.

En plus de son arsenal habituel de bons d'achat, de coupons de réduction et de points Iris, donnant droit à des cadeaux, sa carte inclut, depuis le 5 septembre, des heures de ménage, de jardinage, de soutien scolaire ou d'aide aux personnes âgées.

Cette offre, réalisée en partenariat avec la société de prestations de services Fourmi verte, est valable dans toute la France.

Dernière nouveauté, plus cosmétique : la carte a été complètement

relookée avec un visuel plus clair insistant sur les points, les cadeaux et les avantages.

Voyages

Hong Kong lance une opération avec Voyages Carrefour

Voyages Carrefour avec le soutien de l'Office de Tourisme de Hong Kong et en partenariat avec Kuoni et Emirates propose un city trip, 7 jours /4 nuits, à Hong Kong intitulé « un petit prix pour une ville grandiose ». Les départs sont programmés à partir de janvier 2008.

Pour "booster" les ventes, Voyages Carrefour a mis en place un challenge vendeurs qui récompensera le meilleur en lui offrant un séjour pour 2 personnes à Hong Kong.

Voitures

Carrefour prêt à se relancer dans la vente de véhicules ?

C'est en tout cas ce que laisse entendre l'enquête menée actuellement auprès des clients de la carte Pass. Selon le témoignage d'un titulaire de la carte Pass interrogé par l'institut de sondage, il lui a été

demandé si "en qualité de possesseur d'une carte Pass, il considérerait comme un avantage l'achat d'une voiture via Internet avec une remise de 30%".

Premier scénario possible donc : l'intégration de l'offre VN d'un partenaire en marque blanche sur le site de e-commerce du groupe, Boostore.com, en la réservant toutefois aux porteurs de la carte Pass. De cette manière, Carrefour pourrait coupler la vente de VN à une offre de financement tout en préservant l'argument marketing de l'offre privilégiée réservée aux titulaires de la carte Pass.

Mais selon une autre source, la vente de véhicules (neufs ou d'occasion récents) pourrait ne pas être faite uniquement via Internet. Cela supposerait dans ce cas la vente physique de véhicules (Auchan Italie le teste actuellement) dans les sites Carrefour et un partenariat avec un acteur capable de fournir des stocks importants.

Carrefour ne confirme pas ni ne dément cette information.

<http://www.autoactu.com>

Les voyages dans les hypermarchés

Carrefour Vacances, bénéficiaire depuis deux ans, entend mettre un coup d'accélérateur au développement de son réseau : cinq ouvertures sont prévues cette année et cinq autres en 2008,

Après deux ans de travail, Carrefour a inauguré son site en avril dernier. « Nous jouons sur la simplicité et la transparence, avec des offres en temps réel et la possibilité de payer en agence sous quarante-huit heures », précise Isabelle Cordier Archer la responsable voyage.

Source LSA	Voyages Auchan	Casino Vacances	Cora Voyages	Voyages U	Voyages Carrefour	Leclerc Voyages	Fnac Voyages
Date de lancement	1998	1998	2003	2005	1991	1998	1981
CA 2006	25 ME (+ 7,6 %)	20 ME (+ 7 % vs 2005)	10 ME	Non significatif	220 ME (stable)	346,6 ME (+ 5 % vs 2005)	21 ME (- 5 %)
Résultat net 2006	405 509 E	NC			611 000 E	4 ME	NC
Mode de distribution	Vente à distance	Vente à distance	11 agences et vente	Une agence test et vente à distance	97 agences et vente à distance	156 agences et vente à distance	12 agences et vente à distance



**Plaquette disponible
dans vos magasins**



Votre épargne salariale 
c'est vous qui choisissez !



**La gazette des délégués
CFDT Carrefour**

L'Hyper !